

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2026 en fonction de la date de réception du bulletin.

Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps de travail.

En disponibilité : 25 €
AED, AESH : 25 €
Etudiant-e : 25 €

Situations exceptionnelles : contacter la trésorerie académique.

ATTENTION : en cas de CDD courte durée, cotisation adaptée (cotisation minimale, contactez la trésorerie académique)

ATTENTION : les cotisations pour les pensionné-es sont basées sur la PENSION BRUTE et non nette : voir sur votre dernier bulletin de pension sur <https://ensap.gouv.fr>

Màj : 26/06/2025

- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).



@snesfsu



Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

[illegible]

Ref : COTISATION SNES

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547